

# BULLETIN DEPARTEMENTAL D'INFORMATION

## Saison 2023 / 2024

PARTIE ANNUELLE

### COMPETITIONS DEPARTEMENTALES SENIORS / JEUNES - FEMININS ET MASCULINS

#### SOMMAIRE

**Partie I :** Les différentes compétitions seniors :

1. Le championnat semaine mixte
2. Les championnats pré-régionaux Féminin et Masculin Senior M21 M18
3. Les coupes de la Loire Féminine et Masculine
4. Les coupes de printemps Mixtes A / B / C
5. Le challenge féminin 4x4
6. Calendrier sportif

**Partie II :** Les différentes compétitions jeunes :

1. M15M18 F/M 6x6
2. M15 F/M 4x4
3. M13 F/M 4x4
4. M12 M11 M9
5. Baby volley
6. Les coupes de la Loire Jeunes
7. Calendrier sportif

**Partie III :** Rappel de règlements (RGED)

1. Surclassement
2. Arbitrage
3. Obligations
4. Prise de licences

## PARTIE I :

# LES DIFFERENTES COMPETITIONS SENIORS

### *I-1 : Championnat semaine mixte*

#### **Formule et calendrier de la compétition :**

- D1 à D6 : poules de 12 sur 22 journées en matchs aller / retour
- D7A et D7B : poules de 8 sur 14 journées en matchs aller / retour

#### **Jours de compétitions** (voir le RGED pour plus de précisions) :

- Les compétitions peuvent avoir lieu du lundi au vendredi et le jour de compétition est fixé en début d'année par l'équipe qui accueille.
- L'heure de compétition se situe entre 20h00 et 21h00 les soirs de semaine, convocation 30 mn avant le début de la rencontre).
- Le jour et l'heure de match (voir RGED) peuvent être modulés en accord entre les deux clubs notamment en cas d'impossibilité technique.

#### **Délai des rencontres**

- **Toutes les rencontres devront avoir été faites dans un délai de 15 jours après la dernière journée de championnat pour toutes les divisions.**

#### **Titres et récompenses**

- Chaque vainqueur de division reçoit le titre de Champion de sa division et une récompense offerte par le Comité.

#### **Montées et Descentes**

- Le vainqueur accède directement à la division supérieure.
- Les deux derniers de chaque poule rétrogradent dans la poule inférieure.

#### **Ordre de priorité pour la (ou les places) disponible(s)**

1. Equipe classée 2<sup>ème</sup> de la division inférieure
2. Equipe classée 11<sup>ème</sup> de la division (rétrogradée et donc repêchée)
3. Equipe nouvelle estimant avoir le « niveau » (avec accord de la commission sportive)
4. Equipe classée 12<sup>ème</sup> de la division (rétrogradée et donc repêchée)
5. Equipe classée 3<sup>ème</sup> de la division inférieure puis éventuellement 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ...

## *I-2 : Championnats Pré Régionaux Féminin et Masculin Senior M21 M18*

### **Formules et calendriers des compétitions**

- La formule sera déterminée pour chaque genre par la Commission Sportive en fonction du nombre d'équipes inscrites, soit en poule unique matchs Aller/Retour, soit en deux phases.
- Le calendrier sera établi sur 3 journées par mois, hors vacances scolaires. Les dates de CDF M18 et M21 seront libérées.

### **Jours de compétitions** (voir le RGED pour plus de précisions)

- Les compétitions peuvent avoir lieu du samedi 16h00 au dimanche 16h00 et occasionnellement un autre soir de la semaine avec l'accord des deux équipes.
- Le jour et l'horaire de la compétition sont fixés par l'équipe qui reçoit **au moins 10 jours avant la date choisie.**
- L'heure peut être modulée en accord entre les deux clubs notamment en cas d'impossibilité technique.

### **Titre et accession aux compétitions régionales**

- Le titre de Champion(ne) départemental(e) est attribué à l'équipe première de ce championnat et celle-ci peut accéder au championnat régional si elle répond aux conditions d'accession. En cas de refus, le Comité peut proposer la place en suivant l'ordre du classement et de la même façon en cas de places disponibles en Région.

## *I-3 : Les Coupes de la Loire Féminine et Masculine*

### **Participation**

- Les équipes concernées sont celles du championnat pré-régional et les équipes évoluant en championnat pré-national et régional (inscription gratuite d'office).
- Il sera proposé à la seule équipe Régionale du CD43 ainsi qu'aux équipes de D1 semaine volontaires de participer à cette coupe.

### **Calendrier**

- Compétition sous forme d'un tableau à élimination directe à partir d'avril jusqu'à la finale le 15 juin 2024.
- Le tirage au sort sera fait lors du Comité Directeur de novembre avec les équipes de Pré national têtes de séries.

### **Jours de compétitions**

- Les compétitions peuvent avoir lieu du lundi soir au dimanche 16h00.
- Le jour et l'horaire de compétition sont fixés par l'équipe qui accueille avec l'accord de l'autre équipe en dehors du WE.

### **Feuilles de matchs et résultats**

- Les feuilles de matchs à utiliser sont celles des championnats départementaux WE, disponibles sur le site.
- Elles sont à adresser au plus vite au Comité par courrier ou par mail.

### **Titres et récompenses**

- La coupe est attribuée au vainqueur de la finale le samedi 15 juin 2024 (lieu à déterminer), trophée et récompenses offerts par le Comité et son partenaire Décathlon.

## ***I-4 : Les coupes de printemps A / B / C***

### **Participation**

- Les équipes concernées sont celles évoluant dans le championnat « Semaine » de la D1 à la D7.
  - ✓ Coupe de printemps A (Trophée Hervé Biffaud) : poules D1 D2 D3 (32 participants)
  - ✓ Coupe de printemps B : poules D3 D4 D5 D6 (32 participants)
  - ✓ Coupe de printemps C : poules D6 D7 D8 D9 (24 à 32 participants)
- Il est proposé à des équipes non-affiliées FFVolley de participer à ces coupes de printemps selon leur niveau (licence VPT ou assurance MDS + licence événementielle).

### **Calendrier de la compétition**

- Compétition sous forme de 3 tableaux à élimination directe à partir des 1/16èmes en janvier (S1) jusqu'à la finale le vendredi 14 juin 2024 (lieu à déterminer).
- Tirage au sort : le tirage au sort sera fait lors d'une réunion de la commission sportive et validé en CD en novembre 2023.

### **Jours de compétitions**

- Les compétitions peuvent avoir lieu du lundi soir au vendredi soir.
- Le jour de compétition est fixé par l'équipe qui accueille.
- L'heure de la compétition se situe entre 20h00 et 21h00 les soirs de semaine, l'heure indiquée est celle de début de rencontre (convocation 30 min avant).

### **Feuilles de matchs et résultats**

- Les feuilles de matchs à utiliser sont celles des championnats départementaux fédéraux WE.
- Elles sont à adresser au plus vite au Comité par courrier ou par mail.

### **Titres et récompenses**

- La coupe est attribuée au vainqueur de la finale le vendredi 14 juin 2024, trophée et récompenses offerts par le Comité et son partenaire Décathlon.

## ***I-5 : Challenge féminin 4x4***

- Le challenge, sous forme de plateaux sera mis en place à partir de janvier avec deux journées les semaines avant les vacances d'hiver et de printemps avec les mêmes modalités que les éditions précédentes et qui vous seront communiquées dans une annexe du BDI début 2024 avec le formulaire d'inscription.

## PARTIE II :

# LES COMPETITIONS JEUNES

### II-1 M15M18 Féminin Masculin 6x6

#### Formules et calendriers des compétitions

- La formule sera déterminée pour chaque genre par la Commission Sportive en fonction du nombre d'équipes inscrites, soit en poule unique matchs Aller/Retour soit en deux phases.
- Le calendrier sera établi sur 3 journées par mois, hors vacances scolaires. Les dates de CDF M18 et M21 seront libérées.

#### Jours de compétitions (voir le RGED pour plus de précisions)

- Les compétitions peuvent avoir lieu le samedi de 14h à 17h et le dimanche de 10h à 16h et occasionnellement un autre jour de la semaine avec l'accord des deux équipes.
- Le jour et l'horaire de la compétition sont fixés par l'équipe qui reçoit **au moins 10 jours avant la date choisie.**
- L'heure peut être modulée en accord entre les deux clubs notamment en cas d'impossibilité technique.

#### Titre et récompense

Le titre de Champion(ne) départemental(e) est attribué à l'équipe première, un trophée et des récompenses sont remis par le Comité.

### II-2 M15 Féminin Masculin 4x4

#### Formules et calendriers des compétitions

- La formule sera déterminée pour chaque genre par la Commission Sportive en fonction du nombre d'équipes inscrites, soit en poule unique matchs Aller/Retour soit en deux phases.
- Le calendrier sera établi sur 3 journées par mois, hors vacances scolaires. Les dates de CDF M13 M18 et M21 seront libérées.

#### Jours de compétitions (voir le RGED pour plus de précisions)

- Les compétitions peuvent avoir lieu le samedi de 14h à 17h et le dimanche de 10h à 16h et occasionnellement un autre jour de la semaine avec l'accord des deux équipes.
- Le jour et l'horaire de la compétition sont fixés par l'équipe qui reçoit **au moins 10 jours avant la date choisie.**
- L'heure peut être modulée en accord entre les deux clubs notamment en cas d'impossibilité technique.

#### Titre et récompense

- Le titre de Champion(ne) départemental(e) est attribué à l'équipe première, un trophée et des récompenses sont remis par le Comité.
- Les champions de la Loire représenteront le CD42 aux finales régionales Honneur 4x4 ainsi que les 2<sup>èmes</sup> en cas de place supplémentaires.

## II-3 M13 Féminin/ Masculin 4x4

### Formules et calendriers des compétitions

- La formule sera déterminée pour chaque genre par la Commission Sportive en fonction du nombre d'équipes inscrites, soit en poule unique matchs Aller/Retour soit en deux phases.
- Le calendrier sera établi sur 3 journées par mois, hors vacances scolaires. Les dates de CDF M13 M18 et M21 seront libérées.

### Jours de compétitions (voir le RGED pour plus de précisions)

- Les compétitions peuvent avoir lieu le samedi de 14h à 17h et le dimanche de 10h à 16h et occasionnellement un autre jour de la semaine avec l'accord des deux équipes.
- Le jour et l'horaire de la compétition sont fixés par l'équipe qui reçoit **au moins 10 jours avant la date choisie.**
- L'heure peut être modulée en accord entre les deux clubs notamment en cas d'impossibilité technique.

### Titre et récompense

- Le titre de Champion(ne) départemental(e) est attribué à l'équipe première, un trophée et des récompenses sont remis par le Comité.
- Les champions de la Loire représenteront le CD42 aux finales régionales **Honneur 3x3** ainsi que les 2<sup>èmes</sup> en cas de place supplémentaires.

## II-4 M9 M11 M12

### Formules et calendriers des compétitions

- 6 plateaux les samedis après-midi « libérés » une fois par mois par les autres catégories jeunes de 14h à 17h.
- Regroupements en 2, 3 ou 4 bassins géographiques suivant les effectifs. Le Comité essaiera de mettre sur chaque plateau un membre de l'ETD pour gérer l'organisation.
- Jeu en 1x1 et 2x2 suivant le niveau des jeunes licenciés. Introduction du 3x3 à partir de janvier.
- Le 7<sup>ème</sup> plateau en avril attribuera les différents titres de champion (1x1, 2x2 M et F).
- A noter que la participation aux finales régionales M11 en 2x2, qualificatives pour la finale nationale se fait directement par inscription volontaire des clubs.

## II-5 M7 (BABY VOLLEY)

- La pratique du baby volley est interne à chaque club. Le Comité n'organise aucun rassemblement régulier mais les M7 sont autorisés par la FFVolley à participer aux rassemblements M9 avec un simple surclassement.
- Le Comité de la Loire organisera 1 ou 2 Bambinos Volley pour les M7 et M9 en liaison si possible avec un match de National.

## II-6 Coupes de la Loire Jeunes

- Des Coupes de la Loire seront organisées pour les catégories M13 et les M15 en 4x4 et 6x6 pour les M18 dans les deux genres.
- Des qualifications auront lieu à partir d'avril sous forme de plateaux.
- Toutes les finales se joueront le samedi 15 juin 2024 sur le même lieu que les finales Seniors.
- Coupes et récompenses offertes par le Comité et son partenaire Décathlon Saint-Etienne. Les formules seront établies en fonction du nombre d'équipes inscrites.
- Les clubs jeunes et les AS UNSS sont invités à participer.

## II-7 Règlements spécifiques Jeunes

### Cas particulier des jeunes M/F participant à une compétition Senior

- Les Jeunes, jusqu'à la catégorie M21, sont autorisés à participer à toutes compétitions Seniors sans jamais appartenir à une équipe Senior (équipe 1 et ou équipe réserve) en respectant les catégories d'âge autorisées, limité à **un seul match Senior par Week-end, sauf exception point suivant.**
- Pour chaque GSA : **Deux joueurs** maximum des catégories M18 et M21 peuvent être inscrits le même week-end sur DEUX feuilles de matchs seniors des championnats Fédéraux tous niveaux (Nationaux – Régionaux – Départementaux).
- Les participants aux Coupes de France Jeunes ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.
- Les joueurs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiques comportant plus de deux équipes.

### REGLEMENT SPORTIF M12 M13 3x3 M/F

- a) Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est de 6.
- b) Le nombre de mutés est limité à 2 dans le jeu à effectif réduit.
- c) Mixité non autorisée
- d) Dimensions du terrain : 4,5 x 12 mètres, le filet est à une hauteur de 2 mètres pour les masculins et féminines.
- e) Un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.
- f) Positions des joueurs et numérotation : pas de position spécifique sur le terrain
- g) Rotation normale au service : joueur poste 1, puis joueur poste 2, et joueur poste 3.
- h) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé
- i) Le nombre de remplacements est de 3, ces remplacements sont libres sauf que le joueur de la position 1 ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
- j) Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu
- k) Libéro : il n'y a pas de libéro
- l) 2 temps morts techniques à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute et 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.
- m) Ballons recommandés : MIKASA : MVA-350L MOLTEN : SSVB-4-200 ALL SIX 230 g

### REGLEMENT SPORTIF M13 M15 4x4 M/F

- a) Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est de 8.
- b) Le nombre de mutés est limité à 2 dans le jeu à effectif réduit.
- c) Mixité non autorisée
- d) Dimensions du terrain : 7m x 14 m avec une ligne arrière à 3 m à partir du centre du terrain (filet). Le filet est à une hauteur de 2,18 m pour les masculins et 2,10 m pour les féminines.
- e) Un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.
- f) Positions des joueurs et numérotation : position 1 joueur arrière, position 2 joueur avant droit, position 3 joueur avant-centre et position 4 joueur avant gauche
- g) Position relative des joueurs entre eux, au moment de la frappe du ballon au service : les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avants.
- h) Rotation normale au service
- i) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé
- j) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
- k) Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
- l) Libéro : il n'y a pas de libéro
- m) 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points d'une durée de 1 minute et 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets à chaque équipe

- n) Ballons recommandés : MIKASA : MG V-230 MOLTEN : SSVP 4 ALL SIX 230 G pour les M13, ballons seniors pour les M15
- o) Les autres règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

## PARTIE III :

### Rappel de quelques règlements (RGED)

**III-1 : SURCLASSEMENT (valable pour toutes compétitions) :** voir en pièce jointe.

### III-2 : ARBITRAGE

#### Règles

- Les règles d'arbitrage appliquées lors de toutes les compétitions sont celles de la FFVolley.
- Pour les compétitions semaine, l'équipe recevante peut avoir recours à des arbitres joueurs néanmoins il serait préférable d'avoir un arbitre, non joueur et unique.

#### Feuille de match départementale

- Pour toutes les rencontres des championnats WE la FDME est à privilégier car son envoi est automatique dès connexion à un réseau. Pour les coupes, une feuille de match devra être établie conformément au modèle départemental et adressée par courrier au Comité dans les plus brefs délais (72 heures au plus tard). Disponible sur le site du Comité.
- Les feuilles scannées et adressées par messagerie sont tolérées suivant leur lisibilité.

#### Feuille de match championnat semaine mixte

- Une seule feuille de match pour toutes les rencontres Aller avec la liste des participants de l'équipe est à utiliser pour les championnats semaine mixtes. Idem pour les rencontres Retour.

#### **A : Rencontres ALLER**

##### **Recto :**

- Chaque responsable d'équipe devra remplir de manière manuscrite ou informatique, la liste des joueurs (ses) composant son effectif et la faire valider par le président du club.
- Inscription lisible des noms, prénoms et numéros de licences de la saison précédente ou annotation de "création" pour les nouveau-licenciés
- Au plus tard, **le 15 octobre**, une copie de celle-ci devra parvenir par mail au secrétariat du Comité qui la fera valider par le responsable de la commission sportive.
- Dans le cas où un nouveau joueur vient compléter l'équipe, celui-ci sera rajouté sur la liste des participants dont une copie sera envoyée au Comité et ceci à chaque fois.

##### **Verso :**

- La feuille sera remplie à chaque rencontre et signée par le capitaine adverse.
- Les résultats seront rentrés sur internet dans les 72h suivant la rencontre.
- La feuille de match sera adressée à la fin des rencontres aller par courrier ou à défaut par mail même si des rencontres ont été reportées.
- En cas de litige et de réclamation : la demande sera adressée par mail sous 24h au Comité avec copie au responsable de l'équipe adverse, pour traitement par les commissions compétentes (sportive, d'arbitrage, des statuts et règlements ou discipline).

**B : Rencontres RETOUR**

- Idem A

Pour les litiges éventuels non prévus ci-dessus, le Comité est souverain et ses décisions sont sans appel.

**III-3 : OBLIGATION LICENCES****Licences compétition volley**

- Les équipes ayant le désir d'accéder en compétition régionale, sont dans l'obligation d'avoir des licences « compétition volley-ball » pour tous les joueurs de l'équipe et de répondre aux obligations suivantes :
  1. Un maximum de 3 joueurs mutés à chaque match, donc inscrits sur la feuille de match.
  2. Une équipe de jeunes de même sexe que l'équipe concernée.
  3. Un arbitre officiel ou en formation.
  4. Un entraîneur officiel ou en formation (souhaitable).

**Licences «compet'lib»**

- Les équipes ne désirant pas accéder au championnat régional peuvent être titulaires de licences «compet'lib».
- Les équipes inscrites par l'intermédiaire du Groupement Sportif Départemental ne peuvent pas prétendre à une accession aux compétitions régionales.

**Coupes de la Loire et de Printemps**

- Au début de chaque rencontre, les responsables de chaque équipe doivent s'échanger les licences de leurs joueurs participant à la rencontre et présenter la liste de participants à jour de leur équipe.
- En cas de non-présentation de licence, l'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs dépourvus de licence par la présentation de pièce d'identité officielle et selon la liste des joueurs/ses présentée par les responsables de chaque équipe.
- Si une pièce d'identité ne peut être présentée avant le début de la rencontre, le joueur ne peut figurer sur la feuille de match et ne peut pas par conséquent y participer.

**Qualification des joueurs**

- Pour les clubs ayant plusieurs équipes participant à une même coupe (les coupes de Printemps comptant une unique coupe), UN JOUEUR NE PEUT EVOLUER QUE DANS UNE EQUIPE, même après élimination de son équipe. Cela concerne toutes les catégories de licences (compétition volleyball de M13 à seniors et compet'lib).
- Dans le cas de licence suspendue ou annulée automatiquement par la FFVolley, le GSA concerné ne devra plus inscrire ce licencié sur une feuille de match jusqu'à sa nouvelle régularisation fédérale sous peine de pénalités sportives. Le titulaire de cette dite licence ne peut plus exercer de fonctions liées à sa licence.
- Licence suspendue provisoirement : la DHO est réactivée à la date initiale de la saisie informatique
- Licence annulée : la DHO est réactivée à la date de la validation de la FFV.

### III-4 DEMARCHES ADMINISTRATIVES

#### Pour les clubs affiliés FFVolley

- Les clubs doivent suivre les consignes de la FFVolley dans le cadre de la dématérialisation de la prise de licences et du règlement sur les certificats médicaux. A noter que la prise de licence en ligne dans l'espace personnel de chaque licencié est possible à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 hormis le GS42.

#### Pour les clubs affiliés par l'intermédiaire du Groupement Sportif de la Loire

- Le correspondant de chaque "club loisir" devra regrouper en un envoi papier ou informatique (ex : wetransfer) les documents de demandes de licences.
- Ne pas attendre d'avoir l'intégralité des documents de tous les joueurs, mais faire des envois en nombre dès que vous avez des **dossiers complets**.
- Le principe est de bien identifier le club et les noms des joueurs (ses) à licencier :
  - ✓ Ex : Fichier club : SJLPVB
  - ✓ Sous fichier : nom prénom du licencié : MARTIN Lamotte
- Dans le sous fichier, les pièces nécessaires complètes doivent être fournies sous format PDF et JPG pour la photo :
  1. Demande de licence signée du joueur (en PDF) : **DL** -MARTIN Lamotte ou **DLCM**-MARTIN Lamotte (si CM signé du médecin sur la demande de licence)
  2. Certificat médical (en PDF) (si celui ci est différent de la demande) : **CM**-MARTIN Lamotte
  3. Carte d'identité ou passeport (en PDF) si création de licence : **CI**-MARTIN Lamotte
  4. Photo d'identité format JPG, (prise avec un appareil photo ou téléphone portable à 2M pixels maxi). Le fichier ne doit pas excéder 400ko : **P**-MARTIN Lamotte